

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II *Union de prière*: Communication officielle. — III Prières des Quarante-Heures. — IV Correspondance romaine. — V La religion de l'entomologiste Fabre. — VI Ordination à la cathédrale. — VII Le calendrier du Bon-Pasteur. — VIII Le culte de l'église cathédrale. — IX Au château de Marmont en septembre 1914. — X A la Providence: Vêtue et profession religieuse. — XI Retraite fermée pour les prêtres.

AU PRONE

Le dimanche 9 décembre

On annonce :

La neuvaine de Noël, dimanche le 16¹;

Dans le diocèse de Montréal, la collecte pour les séminaristes.

Dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, dimanche, 12e anniversaire de l'élection de Mgr l'évêque.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 9 décembre

Office du IIe dim. de l'Avent, **semi-double** (privilegié contre les offices de 2e cl.); mém. de l'Oct. de l'Immac.-Conception (sans 3e or.); préf. de la Trinité. — Vêpres du dim. **semi-double**; mém. de l'Oct. de l'Immaculée-Conception et de saint Melchiade.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 16 décembre

Diocèse de Montréal. — Du 12 décembre, saint Constant; du 13, sainte Lucie; du 16, saint Eusèbe.

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 11 décembre, saint Damase.

Diocèse de Sherbrooke. — Du 13 décembre, sainte Lucie (Israëli).

Diocèse de Nicolet. — Du 16 décembre, saint Eusèbe (Stanfold).

J. S.

¹ En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.

UNION DE PRIERE

Communication officielle

NOUS constatons qu'on se méprend quelque part sur le sens et la portée réelle des droits des porteurs de billets d'*Union de prière*. Il est très important qu'on adopte à ce sujet une ligne de conduite uniforme.

L'article 2 du règlement arrêté par Mgr l'archevêque porte que " chaque associé doit payer, du 15 octobre au 15 novembre, chaque année, sa contribution de 25 ou de 50 cents, et que, s'il n'a pas payé dans le temps désigné, il perd ses droits. "

Le temps pour payer l'*Union de prière* court donc du 15 octobre au 15 novembre, et celui qui paie le 15 novembre jouit de ses droits d'associé jusqu'au 15 novembre de l'année suivante.

C'est à tort qu'on a imprimé sur certains billets: *Un tel a payé sa contribution du 15 octobre 1916 au 15 octobre 1917, ou encore... pour l'année finissant avec le mois d'octobre 1916, ou encore... année courante du 1er novembre au 1er novembre, ou encore... année courante du 15 octobre au 15 octobre...*

Exactement, les associés ont, chaque année, un mois pour payer leur contribution, du 15 octobre au 15 novembre; mais ils gardent tous leurs droits, chaque année, du 15 novembre au 15 novembre.

Cette communication est officielle.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	10 décembre.	— Cartierville.
Mercredi,	12	— Noviciat des Frères de Sainte-Croix
Vendredi,	14	— Lachine.
Dimanche,	16	— Saint-Nicolas d'Ahuntsic.



U mil
pou
solli
divise en deu
qu'on appelle
ou pour l'autr
On l'a vu réc
de l'Argentin
bienveillant in
le Danemark
gne. Ces pré
du fléau, alors
de s'abstenir.
des Français q
Allemagne, la
balles des schr
la guerre des E
Boërs les arme
glais — Auri s
On a accusé
dont nous veno
fait que, disait
rants, Sa Saint
Cette paix ne se
guerre. Tout le
ou y échapperai
res allemands oc
1 Cette correspo
Quelques-uns des
comme toujours, i

CORRESPONDANCE ROMAINE

Septembre 1917. ¹

U milieu du fracas des armes l'Eglise ne cesse pas de poursuivre sa marche. Elle s'occupe toujours avec sollicitude du conflit qui ensanglante l'Europe et divise en deux camps le monde presque tout entier. Les pays qu'on appelle neutres prennent en réalité parti pour un camp ou pour l'autre, sans cependant faire de déclaration officielle. On l'a vu récemment par les dépêches allemandes au ministre de l'Argentine, dont la Suède se faisait, bien qu'avertie, le bienveillant intermédiaire. Ce pays, de même que la Hollande, le Danemark et la Suisse, a constamment ravitaillé l'Allemagne. Ces prétendus neutres aidaient ainsi à la prolongation du fléau, alors que la neutralité aurait dû leur faire un devoir de s'abstenir. Mais récriminer sur le passé est inutile. Ce sont des Français qui envoyaient en Suisse, pour être réexpédiée en Allemagne, la résine des Landes qui servait à agglomérer les balles des schrapnels! De même, il y a quelques années, dans la guerre des Boërs, des marchands de Londres vendaient aux Boërs les armes que ceux-ci pointaient ensuite contre les Anglais — *Auri sacra fames!*

On a accusé le pape d'être neutre à la façon des peuples dont nous venons de parler. On étayait ces accusations sur le fait que, disait-on, dans son exhortation aux peuples belligérants, Sa Sainteté proposait en pratique la paix allemande. Cette paix ne serait autre que le retour au *statu quo* avant la guerre. Tout le monde rentrerait chez soi, paierait ses dettes, ou y échapperait par la banqueroute. On rendrait les territoires allemands occupés et l'Allemagne rendrait ceux qu'elle dé-

¹ Cette correspondance nous est arrivée à Montréal bien en retard. Quelques-uns des faits qu'elle relate sont déjà anciens. Mais, comme toujours, ils sont intéressants. — *La rédaction.*

tient. — C'est, sans doute, une formule de paix possible. Mais est-ce la formule de la paix désirable pour les Alliés? C'est là une autre question que je ne me charge pas de résoudre. Dire cependant que ce serait là une paix boche est au moins téméraire, vu que l'Allemagne n'a pas encore fait connaître ses conditions, que des courants variables divisent cet empire, et qu'il est presque certain que si on lui offrait ces propositions sous forme concrète elle s'empresserait d'élever ses prétentions de manière à les rendre inacceptables. L'Allemagne est une force immense pour deux motifs: elle est une, ses diverses parties ne formant qu'un tout, et elle est dirigée par une autorité qui est une aussi. Ajoutons cependant qu'elle n'est pas difficile sur le choix des moyens. Ils lui sont tous bons pourvu qu'ils conduisent au but qu'elle poursuit, et on peut bien appliquer à ce pays le mot de Machiavel: "Promettre et tenir sont la même chose puisque le premier dispense du second." Le pape, voulant d'une part faire le geste de pacificateur et d'autre part maintenir sa position parfaitement impartiale, entre les nations belligérantes, devait trouver une formule. Si cette formule eut été franchement du côté de l'Allemagne, les Alliés l'auraient *a priori* repoussée. Le même sort lui était réservé de la part de l'Allemagne, si elle eut penché pour les Alliés. Il a donc proposé de passer l'éponge sur les trois années de cette guerre horrible, la plus horrible qui ait jamais eu lieu, et demandé que chacun rentre sous sa tente. Ce n'est évidemment pas parfait. Mais qui pourrait dire ce qu'il aurait dû proposer? Ceux qui veulent toujours critiquer oublient trop souvent que "si la critique est facile, l'art est difficile". On dit que le pape aurait peut-être mieux fait de garder le silence. C'est une opinion. Mais si le pape s'y était rangé, ceux-là même qui clabaudent aujourd'hui auraient été les premiers à se scandaliser de son silence et l'auraient accusé de manquer à sa mission pacificatrice parmi les peuples. Ainsi va

le monde. C
découvrir q
l'heure prés
ce sera la fo
pape appela
l'équité.

Au milieu
politique et i
pape n'oublie
Par exemple,
nouveaux dio
le nouveau di
Wilcannia six
Jusqu'à rien
territoire qui
c'est que, pou
résider six mo
six mois dans
Cette mesur
mis *aeque pri*
par un seul pr
aux deux cham
diocèse a sa cur
réside alternati
dans l'autre. Il
suivant que les
ses diocèses; c'
donnance qui d
sortes de situati
diocèses sont ass
que peut dans la
thédrales. En o

le monde. Quand on veut tuer son chien on finit toujours par découvrir qu'il est enragé ! Du reste, il semble bien qu'à l'heure présente la proposition du pape est prématurée et que ce sera la force des armes qui tranchera les questions dont le pape appelait le règlement suivant les lois de la justice et de l'équité.

* * *

Au milieu de ces graves préoccupations, qui dépassent la politique et intéressent l'existence même de la civilisation, le pape n'oublie point les autres devoirs de sa charge pastorale. Par exemple, on constate qu'il vient de créer, en Australie, de nouveaux diocèses, ou qu'il en a amorcé de nouveaux. Il a fait le nouveau diocèse de Waga-Waga, et il a ajouté au diocèse de Wilcannia six districts paroissiaux du diocèse de Bathurst. Jusque-là rien de particulier. Ce sont là des modifications de territoire qui sont courantes. Mais ce qu'il y a de particulier c'est que, pour le dernier cas, l'évêque de Wilcannia devra résider six mois dans une ville de son diocèse ainsi agrandi et six mois dans une autre.

Cette mesure est assez fréquente en Italie dans les diocèses unis *aeque principaliter*. Ce sont au fond deux diocèses régis par un seul prélat et celui-ci doit se consacrer par parts égales aux deux champs que Dieu lui a donnés à gouverner. Chaque diocèse a sa curie, son chapitre, ses lois particulières. L'évêque réside alternativement tantôt dans un de ses diocèses, tantôt dans l'autre. Il y a même dans sa signature une modification suivant que les règlements qu'il édicte sont pour tel ou tel de ses diocèses; c'est le nom du diocèse auquel s'applique l'ordonnance qui doit être inscrit en premier lieu. En Italie, ces sortes de situation n'offrent pas de grands inconvénients. Les diocèses sont assez restreints, et, en prenant sa voiture, l'évêque peut dans la journée se rendre de l'une à l'autre de ses cathédrales. En outre l'administration, tout en étant bien plus

compliquée qu'au Canada, est faite par chacune des curies épiscopales, l'évêque se réservant le rôle de surveillant.

Mais en Australie, les choses ne marcheront pas peut-être avec autant de facilité. Les distances à franchir sont considérables, le diocèse est étendu, l'obligation de changer chaque six mois de résidence obligera l'évêque à avoir deux palais épiscopaux, et à se faire suivre dans l'un ou dans l'autre par les principaux officiers de sa curie. Tout cela est bien compliqué et sera plus coûteux. Aussi est-il permis de supposer que cette mesure est essentiellement provisoire et comme l'amorce d'un nouveau diocèse, qui sera une division de celui de Wilcannia ainsi agrandi.

* * *

Le pape ne s'occupe pas seulement d'étendre la hiérarchie. Il veut aussi mettre en évidence la fleur de sainteté qui croît toujours abondante dans l'Eglise. L'Eglise est sainte dans son chef Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans les sacrements dont celui-ci l'a enrichi, dans les trésors de grâce qu'il fait se déverser abondamment sur ses fidèles. Elle l'est aussi d'une façon ordinaire par la grande partie de ses membres, et d'une façon extraordinaire par certaines âmes d'élite qui, correspondant pleinement à la grâce divine, deviennent pour les peuples au milieu desquels ils vivent un phare éclatant qui leur indique la voie du ciel et leur donne par l'exemple le moyen d'y arriver.

Tel est le cas d'une religieuse de la république argentine, qui naquit en 1731 et s'éteignit doucement dans le Seigneur à la fin du XVIIIe siècle, exactement en 1799. Ce qu'il y a de particulier chez cette personne c'est une sorte de vocation spéciale dont les événements et tout l'ensemble de sa vie ont prouvé la vérité. Toute jeune, elle était animée du zèle de la gloire de Dieu, rêvait de la vie parfaite. Pour atteindre ce but, elle s'était mise sous la direction des Jésuites, et avait

essayé et
qu'elle anin
rent chassés
fille, Maria-
trouva seule
blait que son
Mais les c
jeune fille d
devait sembl
Dieu le voul
Voilà donc M
l'évangile. El
Soeurs des sa
succès de soi
fonda des ma
des maisons
maisons, fond
70 000 retrait
Ayes, mais p
ses fatigues, d
Salta jusqu'à
habitants de la
lat et meurt
mission extrao
ressources, san
lants missionna
neur pour Mar
pagnie de Jésus
quer les *Exerci*
d'après les inst
Compagnie, et
dans son coeur.
naire est du 8 a

essayé et réussi de réunir autour d'elle des jeunes filles qu'elle animait de son esprit d'apostolat. Les jésuites furent chassés de la république argentine en 1767, et la jeune fille, Maria-Antonia de Saint-Joseph de Paz y Figueroa, se trouva seule et abandonnée. Au point de vue humain, il semblait que son oeuvre était finie avant d'avoir été commencée.

Mais les desseins de Dieu étaient autres. Il inspira à la jeune fille de continuer l'oeuvre des jésuites proscrits. Cela devait sembler à tous les points de vue assez absurde. Mais Dieu le voulait. L'autorité ecclésiastique favorisa le projet. Voilà donc Maria-Antonia qui parcourt les rues en prêchant l'évangile. Elle s'adjoignit des compagnes qui, sous le nom de *Soeurs des saints sermons*, partageaient ses fatigues et aussi les succès de son apostolat. Sans avoir aucune ressource, elle fonda des maisons pour recevoir ses soeurs, puis pour ouvrir des maisons de retraite. On a constaté qu'une seule de ses maisons, fondée en 1784, avait en quatre années abrité plus de 70 000 retraitantes. Elle ne limita pas son action à Buenos Ayres, mais parcourut avec le même succès, au prix d'immenses fatigues, d'autres régions de cette vaste république, depuis Salta jusqu'à Montevideo. Rappelée à Buenos Ayres par les habitants de la ville, elle y retourne, continue son fécond apostolat et meurt pieusement, après avoir assuré le succès de sa mission extraordinaire. Voilà donc une faible femme qui, sans ressources, sans appui extérieur, continue l'oeuvre de vaillants missionnaires et arrive à les remplacer. Si c'est un honneur pour Maria-Antonia, c'est aussi une gloire pour la Compagnie de Jésus. En effet, cette pieuse femme n'a fait qu'appliquer les *Exercices* de saint Ignace. Elle s'est toujours guidée d'après les instructions qu'elle avait reçues des Pères de la Compagnie, et que Dieu avait gravées dans son intelligence et dans son coeur. Le décret qui introduit cette cause extraordinaire est du 8 août 1917.

On sait que les prescriptions du droit canonique nouveau n'entreront en vigueur qu'à la Pentecôte de 1918. Cela étant, on trouvait que certaines d'entre elles, qui contiennent des adoucissements à l'ancienne discipline, pourraient être utilement appliquées aux fidèles dès maintenant. Suivant cette idée, de grands journaux catholiques avaient imprimé que les facultés relatives au jeûne et à l'abstinence étaient en vigueur dès maintenant et cela en vertu d'un décret de Pie X dont on donnait la date. En y regardant de plus près, on s'aperçut à la vérité que la concession faite par Pie X relativement au jeûne et à l'abstinence existait réellement dans les actes de ce pontife. Toutefois il était bien improbable que ce pape eut visé par avance les décisions du nouveau droit qui était encore loin d'être promulgué. De plus, en étudiant les termes mêmes du décret, on constatait que cette décision relative au jeûne et à l'abstinence s'appliquait uniquement aux fidèles de la Dalmatie. Mais l'article était fait et des *Semaines religieuses* s'y laissèrent prendre. La secrétairerie d'Etat a voulu remédier à un équivoque. Elle a accordé de la part du pape l'entrée en vigueur de cette prescription relative au jeûne et de quelques autres. C'est ce qui résulte d'un décret de la secrétairerie d'Etat (20 août 1917). Le pape accorde, sur la demande d'un certain nombre d'évêques, l'entrée en vigueur immédiate des lois relatives au jeûne et à l'abstinence, aux délais de la communion pascale, à la messe *pro sponso et sponsa* en temps prohibé, et enfin aux privilèges des cardinaux de la Sainte Eglise.

De la première concession, la plus importante pour la généralité des fidèles, il appert que désormais, dans toute l'Eglise, on peut prendre quelque chose le matin les jours de jeûne, soit du café, soit du chocolat, mais avec exclusion de laitages et d'oeufs. ² Et, à ce sujet, voici une gracieuse anecdote. Sous

² Au Canada, le laitage et les oeufs sont permis par la coutume.

Benoît XIV
cain Concin
rité de ses p
y avait un u
jours de jeû
chocolat, et
une certaine
plusieurs re
la loi du jeû
avaient jeté
faisaient dot
XIV invita a
de jeûne, et
collation. Ell
ces gâteaux
contiennent
au dominica
avez manqué
le religieux, j
m'en avait di
dernier mot,

Cela me ra
avait au collè
convertis, que
chérissait part
le matin au ré
Nos quatre An
mirent de prer
au réfectoire a
ces moitiés de
Cela se renouv
dinal préfet.
rien dire. Mai

Benoît XIV, il y avait à Rome un moraliste célèbre, le dominicain Concina (mort en 1756), qui était renommé pour la sévérité de ses principes et celle de leur application. Or, à Rome, il y avait un usage immémorial, en vertu duquel les Romains, les jours de jeûne, prenaient soit du café noir, soit une tasse de chocolat, et la valeur d'une demi-*pagnotta* de pain, c'est-à-dire une centaine de grammes à peu près. Concina s'était élevé à plusieurs reprises contre cette coutume, contraire, disait-il, à la loi du jeûne ecclésiastique. Ses brochures et ses discours avaient jeté un certain trouble dans les âmes des fidèles. Elles faisaient douter de la légitimité de la pratique usuelle. Benoît XIV invita aimablement Concina à assister à sa messe un jour de jeûne, et le retint ensuite par faveur spéciale à partager sa collation. Elle se composait d'une tasse de chocolat avec un de ces gâteaux que l'on fait à Rome les jours de jeûne et qui ne contiennent pas d'œufs. Le déjeuner achevé, Benoît XIV dit au dominicain : " Eh bien, je vous y prends, Concina, vous avez manqué à tous vos principes. " — " Mais nullement, reprit le religieux, je les garde. Seulement j'ai cru que Votre Sainteté m'en avait dispensé. " Cette fois Benoît XIV n'eut pas le dernier mot, ce qui était rare.

Cela me rappelle encore une autre vieille anecdote. Il y avait au collège de la Propagande, vers 1850, quatre Anglais convertis, que le cardinal Franconi, préfet de la Propagande, chérissait particulièrement. Quand le carême arriva, on servit le matin au réfectoire une tasse de café et une demi-*pagnotta*. Nos quatre Anglais firent ce matin-là maigre chère, mais promirent de prendre leur revanche. Le lendemain ils entrèrent au réfectoire avant les autres et prirent un certain nombre de ces moitiés de *pagnotta* de façon à revenir à leur taux normal. Cela se renouvela quatre jours de suite et on en avertit le cardinal préfet. Celui-ci ordonna de prendre patience et de ne rien dire. Mais au bout de deux jours, il fit venir les quatre

à la coutume.

Anglais et s'entretint d'abord familièrement avec eux de leurs études et de leurs besoins. Puis, comme sans y attacher d'importance, il dit négligemment que le carême était dur à Rome, puisque une tasse de café et une demi-*pagnotta*, c'était là tout ce qui était permis. A ces mots un des Anglais se leva et dit : " Eminence, notre coeur est catholique, mais notre ventre est resté protestant. " Le cardinal aurait repris : " Je tiens plus à votre coeur qu'à votre ventre. Continuez, je vous dispense de la loi du jeûne tel que nous le pratiquons à Rome. "

DON ALESSANDRO.

LA RELIGION DE L'ENTOMOLOGISTE FABRE

FA mort du préfet de Vaucluse (10 septembre 1917), vient de ramener l'attention sur un certain épisode de son administration. C'est lui qui, lors des funérailles religieuses de l'entomologiste Fabre, après le départ du clergé, se permit de dire qu'une des gloires du défunt avait été d'être " un persécuté " de l'Eglise catholique.

M. l'abbé Plissonneau, curé de Sérignan, qui fut l'ami de son savant paroissien, M. Fabre, écrit une lettre très intéressante pour contredire les paroles du défunt préfet anticlérical. Il cite quelques faits précis.

M. Fabre, qui était nettement catholique, avait dit un jour, d'une façon fort pittoresque : " On m'arracherait plutôt la peau que la foi. " Il eut un jour, à ce sujet, un argument très finement présenté. Comme il insistait auprès de son curé pour que celui-ci prolongeât sa visite—car ces visites fréquentes, parfois quotidiennes, il les voulait plus longues—M. l'abbé Plissonneau s'excusa en disant qu'il avait un sermon à préparer. " Sur quoi parlerez-vous ? lui demanda Fabre. — Sur la divinité de l'Eglise catholique... Que diriez-vous, monsieur Fabre, ajouta l'abbé ? — Ce n'est pas difficile, répliqua le

savant. P
ans, et jet
" Nous ven
résultat de

Quand M
plus ouver
trop court,
était tout à

On se ra
du préfet v
gnan, qui f
dent de la
bien embar

Evidemmen
de l'Eglise,
porte-pièce,
avaient ente
sans bienve
dénigrer l'E

M. le curé
exemples ser
ce qu'était l
persécution.
gieuses, quan
l'interprète
Je ne regret
jugé à propo
bien répondu

OR

Les supérieu
qu'une ordinat
à 7 heures.

savant. Prenez douze hommes de Sérignan, formez-les trois ans, et jetez-les sur la place de la Couroudé, où ils diront : "Nous venons fonder une religion." Invitez vos gens à voir le résultat deux mille ans plus tard... "

Quand Mgr l'archevêque venait le visiter, l'accueil était des plus ouverts. L'entretien se prolongeait, et, cependant, était trop court, disait ensuite M. Fabre. On le voit, la "persécution" était tout à fait amicale !

On se rappelle les visites retentissantes de M. Poincaré et du préfet venant saluer le grand savant. M. le curé de Sérignan, qui fut un de ses intimes, peut écrire que : "M. le président de la république et M. le préfet de Vaucluse eussent été bien embarrassés pour répéter les réponses de M. Fabre." Evidemment, si le préfet l'avait salué du titre de "persécuté" de l'Eglise, la réponse eût été une de ces phrases à l'emporte-pièce, nous dit M. Plissonneau, comme ses familiers en avaient entendues quand quelque visiteur parlait de l'Eglise sans bienveillance. "Il n'y a que les imbéciles et les vicieux à dénigrer l'Eglise catholique," déclara-t-il un jour.

M. le curé de Sérignan ajoute encore : "Il y aurait mille exemples semblables à citer. Ceux-là suffisent pour montrer ce qu'était le "persécuté". Ah! certes, il la connaissait, la persécution... Il aurait même voulu recevoir chez lui les religieuses, quand on les chassa de l'école. Je suis sûr d'être l'interprète de cet ami, trop tôt parti, en répondant pour lui. Je ne regrette qu'une chose, c'est que M. le préfet n'ait pas jugé à propos de dire sa phrase de son vivant. Fabre lui eût bien répondu et sans réplique possible."

ORDINATION A LA CATHEDRALE

Les supérieurs d'Instituts religieux voudront bien prendre note qu'une ordination aura lieu à la cathédrale, le dimanche, 9 décembre, à 7 heures.

Communication officielle.

LE CALENDRIER DU BON-PASTEUR

LES dévouées religieuses du Bon-Pasteur, qui se consacrent, comme l'on sait, à des oeuvres d'assistance et de relèvement, si ingrates parfois, si utiles toujours, ont entrepris l'an dernier de publier et de répandre un joli " bloc-calendrier ", dont nous avons alors parlé, ici même, ¹ et que nous avons de grand coeur recommandé à nos lecteurs. L'édition de 1918 est sur le point de paraître, ou plutôt est déjà parue. Nous nous excusons d'en parler si tard. Mais nous tenons à le faire quand même.

Ainsi que nous l'écrivions l'an dernier, ce calendrier du Bon-Pasteur, qui est dédié aux familles chrétiennes, outre qu'il est de belle venue, commode et facile à effeuiller chaque jour, a le mérite tout spécial de vous offrir à tous les matins quelques bonnes pensées à méditer, quelques sages avis à scruter ou quelques bons conseils à suivre. En plus, si, le soir, en enlevant le feuillet du jour qui a fui — ils s'en vont si vite nos pauvres jours de la terre! — vous lisez la page du *verso*, vous pourrez, pour votre édification, faire ample provision de considérations sérieuses et de réflexions pieuses, dues à tel auteur célèbre ou à tel personnage en vue. Et c'est là, toujours, un profit pour l'âme. Il ne faut pas thésauriser pour la terre seulement, l'Evangile nous le dit bien explicitement; il faut amasser des biens que ni les vers ni la rouille ne peuvent atteindre. Le calendrier du Bon-Pasteur nous y aidera.

Et puis, il est si joli. Il paraît si bien, là, sur votre table de travail. Tous nos confrères, tous nos lecteurs devraient l'avoir sous les yeux.

Enfin, il ne se vend pas cher : 60 sous, par la poste 67 sous. C'est moins cher qu'un *bon de la victoire!* Non pas que nous

¹ Semaine du 11 septembre 1916.

vouliions n
temps, ces
Mais l'aut
différence.

Le calen
Montréal,
pas que vo
ce qui est, s
que saura
même le ve

LE C

LE 12
l'a
con
rédacteur de
devons aux t
lier celui que
drale.

L'une des
vue du conco
bre possible c
une fête de l
plaçant les fêt
paroisse, le jo

Par le mot
Père le pape
cace de chaque
l'événement. E
ficiultés pratiq

voulions médire de ce dernier. Non, nous croyons que, *dans le temps, ces bons de la victoire* constituent de bons placements. Mais l'autre est un placement *pour l'éternité*. C'est toute la différence. Elle vaut pourtant la peine qu'on y réfléchisse.

Le calendrier du Bon-Pasteur se vend au Bon-Pasteur de Montréal, rue Sherbrooke, 64 est. En l'achetant, n'oubliez pas que vous aidez aux oeuvres de la méritante communauté, ce qui est, sûrement, une bonne action, une charité intelligente, que saura reconnaître celui qui voit tout et récompense tout, même le verre d'eau que vous donnez au mendiant qui passe.

E.-J. A.

LE CULTE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE

LE 12 du mois d'octobre, le diocèse d'Annecy célébrait l'anniversaire de la dédicace de son église cathédrale, consacrée, ce jour-là, en l'an 1539. Cette fête, écrit le rédacteur de la *Semaine* d'Annecy, rappelle le culte que nous devons aux temples consacrés au service de Dieu et en particulier celui que tous les fidèles du diocèse doivent à l'église cathédrale.

L'une des exigences de Napoléon, lors des délibérations en vue du concordat, avait été de supprimer le plus grand nombre possible de nos fêtes chrétiennes. On institua à cette fin une fête de la dédicace de toutes les églises de France, remplaçant les fêtes particulières célébrées jusque-là, dans chaque paroisse, le jour de la consécration de l'église.

Par le motu proprio *Abhinc duos annos*, Notre Saint-Père le pape Pie X a prescrit que l'anniversaire de la dédicace de chaque église soit désormais fixé à la date historique de l'événement. Et si, un peu plus tard, en considération des difficultés pratiques qui s'opposaient chez nous à l'exécution

intégrale de cette prescription, il autorisa que la consécration des églises paroissiales fut l'objet d'une fête commune (fixée au 6 novembre), le Souverain-Pontife a cependant voulu que *pour les cathédrales* la fête de la dédicace fût célébrée à son jour vrai, dans tout le diocèse, même par les religieux qui auraient un calendrier particulier.

Dans les *Questions liturgiques*, les Pères Bénédictins donnent les motifs de ce décret : " Sans doute, la cathédrale est la première église du diocèse, mais cette primauté n'atteint pas toute la profondeur du mystère. L'évêque n'est pas seulement le premier des curés de son diocèse; il est, par rapport à ses inférieurs, le seul pasteur, le seul père, le seul grand-prêtre de la famille diocésaine. Son appellation canonique *Ordinarius*, —assez malheureuse dans la traduction littérale l'*Ordinaire*— exprime bien cette plénitude. Tous les diocésains sont ses enfants et doivent vivre spirituellement de sa doctrine et de son sacerdoce. Or, le foyer central de cette famille diocésaine, l'expression sensible de cette unité, dont l'évêque est le principe et l'âme, c'est l'église cathédrale. Son siège, sa *cathedra*, est là, il n'y en a qu'une dans tout le diocèse, car nul autre que lui, si ce n'est le pape, n'a dans son diocèse la charge du magistère et de la juridiction. Lui seul a le droit de siéger pour enseigner et juger. Son autel est là, et dans tout son diocèse il n'y en aura pas d'autres que ceux qu'il aura érigés. Pour y monter, il faudra naître au sacerdoce au pied de son autel. L'église cathédrale est donc en toute vérité l'église-mère de tous les diocésains: cette chaire, cet autel sont des sources de vie où tous doivent s'alimenter. L'église paroissiale n'est elle-même notre foyer spirituel qu'autant qu'elle est une *filiale* de l'église-mère. Voilà la grande réalité hiérarchique que Pie X a voulu remettre en honneur par cette célébration solennelle. "

Un soir,
la porte de
Eux aussi,
pu répond
sommes la
ter une feu

La maître
garde de no
une aile sép

Le chef, I
Mme la colo
partements.
reur y avait
campagne de
de fond, avai
Christ.

A peine le
ques et télépl
piqua sous l'i
laquelle Joffr

Le lendema
— Je ne crois
j'ai entendu c
ne sommes pa
celles de la col
la France et..

AU CHATEAU DE MARMONT

EN SEPTEMBRE 1914

Un soir, par nuit close, des officiers français frappaient à la porte de l'ancien château de Marmont, à Châtillon-sur-Seine. Eux aussi, à l'habituelle question " Qui êtes-vous ? " auraient pu répondre, comme le héros de naguère : " Ouvrez, nous sommes la fortune de la France. " Ils se bornèrent à présenter une feuille de réquisition de logement.

La maîtresse du lieu, femme de soldat au front, avait sous sa garde de nombreuses jeunes parentes. Elle les repoussa dans une aile séparée et fit large place à ses hôtes imprévus.

Le chef, plus chef encore que ne l'avait soupçonné d'abord Mme la colonelle Maître, fut installé dans le plus vaste des appartements. On l'appelait la chambre de Napoléon. L'empereur y avait dormi, et veillé sans doute, plusieurs nuits de la campagne de France. Les propriétaires du château, chrétiens de fond, avaient placé dans la chambre de l'empereur un grand Christ.

A peine le chef fut-il installé, à peine des fils télégraphiques et téléphoniques eurent-ils été posés, qu'un aide de camp piqua sous l'image sainte aux vastes bras éployés la carte sur laquelle Joffre suivrait et dirigerait la lutte.

Le lendemain, au premier jour, le généralissime interrogea : — Je ne crois pas aux maisons hantées, cependant cette nuit j'ai entendu comme des voix lointaines... Qu'est-ce ? — Nous ne sommes pas seuls ici, fut-il répondu. Ces voix, c'étaient celles de la colonelle Maître et de ses nièces qui priaient pour la France et... pour vous. *Raconté par Mgr Touchet.*

A LA PROVIDENCE

VETURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

Le 18 novembre, à la suite d'une retraite prêchée à la maison-mère des Soeurs de Charité de la Providence, le vénéral Père Chartrand, s. j., prédicateur de la retraite, présidait une cérémonie de vêturc.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Marie-Marguerite Perreault, Louisa Labine, de Joliettc; Emérentienne L'Archevêque, de Montréal; Eva Genest, de Gentilly; Marie Gauthier, de Bennington, Vt; Marie-Louise Dubois, de Bécancourt; Hélène Thibodeau, de Saint-Blaise; Antoinette Milot, de Sainte-Anne-d'Yamachiche; Blanche Fortier, de Sainte-Eulalie; Céline Perreault, de Sainte-Anne-de-la-Pérade; Emma Fortin, Léa Fortin, de Saint-Octave-des-Métis; Blandine Lavallée, de Sainte-Elisabeth-de-Joliettc.

Le lendemain, M. le curé Gauthier, de l'église Saint-Jacques, présidait une cérémonie de profession et prononçait l'allocution de circonstance.

Ont émis les voeux annuels: Mlles Marguerite-Eunice Gowett, dite Soeur Georges-Vincent, de Vergennes, Vt; Marie-Jeanne Lafeuille, dite Soeur Anne-du-Carmel, de Montréal; Anna Jalbert, dite Soeur Olier-du-Saint-Sacrement, de Berlin, N.-H.; Marie-Bernadette Langevin, dite Soeur Jeanne-Thérèse, de Saint-Charles-de-Richelieu; Marie-Olivine Pronovost, dite Soeur Jean-Marc, de Saint-Tite-de-Champlain.

Ont émis les voeux perpétuels: les Soeurs Marie-Rose Hénault, dite Soeur Charles-de-Jésus; Marie-Edmée Melançon, dite Soeur Philippe-Béniti; Marie-Lumina Daoust, dite Soeur Eugène-de-Milan; Marie-Alice Savard, dite Soeur Jean-de-Bethsaïde; Marie-Omérine Dumas, dite Soeur Gamelin-de-la-Providence.

M. l'abbé Isaïe-R. Chaput, ancien curé, a célébré le saint sacrifice de la messe.

RETRAITE FERMÉE POUR LES PRÊTRES

Une retraite fermée pour les prêtres aura lieu à la Villa Saint-Martin, l'Abord-i-Plouffe, du lundi soir, 10 décembre, au samedi matin suivant. Le premier exercice commencera à 8 heures du soir. — Ceux qui désirent prendre part à cette retraite sont priés d'envoyer leurs noms au Père Archambault, Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe.